

PROCES VERBAL de la SÉANCE du CONSEIL COMMUNAUTAIRE en date du LUNDI 9 AVRIL 2018

DATE de la CONVOCATION : 3 avril 2018

NOMBRE de CONSEILLERS en EXERCICE : 32

NOMBRE de CONSEILLERS PRESENTS : 29

NOMBRE de VOTANTS : 32

A l'Ordre du Jour :

1/ Vote des budgets primitifs 2018 : budgets annexes « Petite Enfance » et « Sillé Plage » et Budget Général

2/ Vote des Taux d'imposition 2018

3/ Délibération sur le positionnement du conseil communautaire concernant les projets d'espace aquatique et de salle multisport

4/ Point sur le déploiement de la fibre optique

5/ Administration générale :

- . Reprise d'amortissements budget annexe Sillé Plage
- . Amortissement subventions déploiement fibre optique
- . Contrat d'assurances groupe pour les risques statutaires

6/ Affaires et questions diverses

L'an deux mil dix-huit, le neuf avril à 19 heures 00, le Conseil de Communauté de Communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé, légalement convoqué le 03 avril 2018, s'est réuni à la salle de réunion du Pôle Intercommunal en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joël METENIER, Président,

Etaient présents : M. Vincent HULOT, M. Joël GARENNE, M. Joachim BELLESSORT, Mme Nathalie THIEBAUD, Mme Ginette SYBILLE, M. Dominique AMIARD, M. Dominique GENEST, M. Sylvain LETOURNEAU, Mme Sonia MOINET, M. Christian DEVAUX, M. Rémy MAUBOUSSIN, Mme Martine COTTIN, M. Jean LEBRETON, M. Jean-Luc VIAU suppléant de M. Daniel LEFEVRE excusé, Mme Emmanuelle LEFEUVRE, Jean-Paul BROCHARD, M. Maurice HAMELIN, Mme Nathalie PASQUIER-JENNY, M. Roger COCHET, M. Joël BARRIER, M. Paul MELOT, Mme Françoise LEBRUN, M. Gérard DUPONT, M. Alain HORPIN, M. Joël METENIER, M. Gérard GALPIN, M. Eric POISSON, M. Michel BIDON, Mme Valérie LUNAZZI.

Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés avec pouvoir : M. Patrice GUYOMARD ayant donné pouvoir à M. Sylvain LETOURNEAU
M. Guy BARRIER ayant donné pouvoir à M. Gérard GALPIN
Mme Claire PECHABRIER ayant donné pouvoir à M. Paul MELOT

Absents excusés avec suppléants : M. Daniel LEFEVRE

M. Jean-Paul BROCHARD a été élu secrétaire de séance

N° 2018078DEL - Objet : VOTE DU BUDGET ANNEXE 2018 « PETITE ENFANCE »

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu la présentation du Budget Primitif 2018 du Budget annexe « PETITE ENFANCE»,

DECIDE après délibération **d'approuver à l'unanimité** le budget primitif 2018 du Budget annexe « PETITE ENFANCE» présenté qui s'équilibre comme suit :

SECTION de FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	CREDITS de FONCTIONNEMENT VOTES	701 209.60 €	701 835.26 €
	+	+	+
REPO RTS	Restes à Réaliser de l'exercice précédent	/	/
	002 RESULTAT de FONCTIONNEMENT REPORTE	625.66	/
	=	=	=
	TOTAL de la SECTION de FONCTIONNEMENT	701 835.26 €	701 835.26 €

SECTION d'INVESTISSEMENT			
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	CREDITS d'INVESTISSEMENT VOTES	287 538.20 €	254 866.97 €
	+	+	+
REPO RTS	Restes à Réaliser de l'exercice précédent	20 704.80 €	100 712.00 €
	001 RESULTAT d'INVESTISSEMENT REPORTE	47 335.97€	/
	=	=	=
	TOTAL de la SECTION d'INVESTISSEMENT	355 578.97 €	355 578.97 €
	TOTAL BUDGET	1 057 414.23 €	1 057 414.23 €

N° 2018079DEL - Objet : VOTE DU BUDGET ANNEXE 2018 « SILLE PLAGE »

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu la présentation du Budget Primitif 2018 du Budget annexe « SILLE PLAGE»,

DECIDE après délibération d'approuver **par 21 voix pour, 4 contre et 7 abstentions** le budget primitif 2018 du Budget annexe « SILLE PLAGE» présenté qui s'équilibre comme suit :

SECTION de FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	CREDITS de FONCTIONNEMENT VOTES	600 934.00 €	592 623.25 €
	+	+	+
REPO RTS	Restes à Réaliser de l'exercice précédent	/	/
	002 RESULTAT de FONCTIONNEMENT REPORTE	/	8 310.75 €
	=	=	=
	TOTAL de la SECTION de FONCTIONNEMENT	600 934.00 €	600 934.00 €

SECTION d'INVESTISSEMENT			
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	CREDITS d'INVESTISSEMENT VOTES	737 977.98 €	307 833.00 €
	+	+	+
REPOR TS	Restes à Réaliser de l'exercice précédent	324 989.05 €	710 027.00€
	001 RESULTAT d'INVESTISSEMENT REPORTE	/	45 107.03 €
	=	=	=
	TOTAL de la SECTION d'INVESTISSEMENT	1 062 967.03 €	1 062 967.03 €
	TOTAL BUDGET	1 663 901.03 €	1 663 901.03 €

N° 2018080DEL - Objet : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 « BUDGET PRINCIPAL »

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu la présentation du Budget Primitif 2018 du Budget « BUDGET PRINCIPAL»,

DECIDE après délibération d'approuver **par 25 voix pour, 4 contre et 3 abstentions** le budget primitif 2018 du Budget « BUDGET PRINCIPAL» présenté qui s'équilibre comme suit :

SECTION de FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	CREDITS de FONCTIONNEMENT VOTES	6 807 191.50 €	5 763 750.00 €
	+	+	+
RE PO RTS	Restes à Réaliser de l'exercice précédent	/	/
	002 RESULTAT de FONCTIONNEMENT REPORTE	/	1 043 441.50 €
	=	=	=
	TOTAL de la SECTION de FONCTIONNEMENT	6 807 191.50 €	6 807 191.50 €

SECTION d'INVESTISSEMENT			
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	CREDITS d'INVESTISSEMENT VOTES	1 438 048.35 €	3 231 405.76 €
	+	+	+
REPOR TS	Restes à Réaliser de l'exercice précédent	1 786 832.78 €	1 628 442.98 €
	001 RESULTAT d'INVESTISSEMENT REPORTE	1 634 967.61 €	/
	=	=	=
	TOTAL de la SECTION d'INVESTISSEMENT	4 859 848.74 €	4 859 848.74 €
	TOTAL BUDGET	11 667 040.24 €	11 667 040.24 €

N° 2018081DEL - Objet : VOTE TAUX D'IMPOSITION 2018

Considérant l'état de notification n° 1259 des taux d'impositions des taxes directes locales pour 2018,
Vu le Budget Primitif 2018 et le produit fiscal attendu,

Vu la proposition des membres du bureau de maintenir les taux votés en 2017,

Le Conseil Communautaire décide après délibération de fixer les taux d'impositions pour 2018 comme suit :

	TAUX 2017	TAUX 2018
- Taxe d'habitation	5,16 %	5,16 %
- Taxe Foncière s/ les propriétés bâties	3,88 %	3,88 %
- Taxe Foncière sur les propriétés non Bâties.	7,38 %	7,38 %
- Cotisation Foncière Entreprises	22,12 %	22,12 %

N° 2018082DEL Objet : POSITIONNEMENT SUR LES PROJETS D ESPACE AQUATIQUE ET DE SALLE MULTISPORTS

Vu les projets d'espace aquatique et de salle multisports et les plans de financements prévisionnels,

Considérant l'étude financière de la MEEF réalisée en 2017,

Vu le budget primitif 2018 de la 4CPS,

Le conseil communautaire décide par 18 voix pour et 14 voix contre l'arrêt du projet de construction d'une salle multisports à Domfront en Champagne et l'arrêt du projet de construction d'un espace aquatique à Sillé-le-Guillaume.

Le Président est autorisé à effectuer toutes les démarches inhérentes à la résiliation des contrats en cours (études, maîtrise d'œuvre) concernant ces opérations et à en informer les co-financeurs.

N° 2018083DEL - Objet : REPRISE SUR AMORTISSEMENTS BUDGET ANNEXE SILLE PLAGE

Considérant la délibération de la CCPS en date du 8 février 2016, statuant sur le retour du petit train touristique à l'actif de la commune de SILLE LE GUILLAUME,

Vu les amortissements constatés au budget annexe SILLE PLAGE 2016 de la CCPS et au budget annexe SILLE PLAGE 2017 de la 4CPS,

Le conseil communautaire décide à l'unanimité après délibération d'effectuer une reprise sur amortissement concernant les biens ci-dessous :

N° inventaire	Libellé	Année de mise à disposition	Durée de l'amortissement	Valeur	Reprise sur amortissement
389	3 WAGONS PETIT TRAIN	2015	7	60 571,14 €	17 306,04 €
391	TRACTEUR PETIT TRAIN	2015	7	20 420,85 €	5 834,52 €

N° 2018084DEL - Objet : AMORTISSEMENT DEPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE

Vu la délibération du conseil communautaire n°2018021DEL en date du 5 février 2018 fixant la durée d'amortissement des biens,

Considérant les subventions d'investissements versées par la 4CPS au titre du déploiement de la fibre optique sur le territoire intercommunal,

Vu la décision du ministre des finances et des comptes publics et du secrétaire d'Etat chargé du budget du 27 octobre 2014, il a été confirmé que les subventions d'équipement versées par les collectivités locales pour le financement de projets locaux d'installation de réseaux de fibres optiques et s'inscrivant dans le cadre du plan France Très Haut Débit ont une durée d'amortissement de trente ans,

Le conseil communautaire décide à l'unanimité après délibération de fixer à 30 ans la durée d'amortissement des subventions d'équipements versées dans le cadre du déploiement de la fibre optique sur le territoire intercommunal.

N° 2018085DEL - Objet : CONTRAT D'ASSURANCE GROUPE POUR LES RISQUES STATUTAIRES

Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26,

Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

Vu l'opportunité pour la 4CPS de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les risques financiers résultant de ces obligations statutaires envers ses agents (maladie ordinaire, longue maladie/maladie longue durée, accident de service/maladie professionnelle...)

Considérant que le Centre de Gestion peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques.

Le conseil communautaire décide après délibération de charger le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Sarthe de souscrire pour son compte des conventions d'assurance, auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Dél. N° 2018078DEL -
Dél. N° 2018079DEL -
Dél. N° 2018080DEL -

Dél. N° 2018081DEL -
Dél. N° 2018082DEL -
Dél. N° 2018083DEL

Dél. N° 2018084DEL -
Dél. N° 2018085DEL -

L'ordre du jour étant épuisé, M. Joël METENIER, Président, lève la séance à 22 heures 50.

Vu pour être affiché le 12 avril 2018 conformément aux prescriptions de l'article L. 2121-25 du Code Général des collectivités territoriales.

Le Président,
Joël METENIER

